

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2020

- Budget de la Régie SIDEN-SIAN Noréade Eau**
- Budget de la Régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement**
- Budget Principal du SIDEN-SIAN**

Incidences budgétaires du passage en régies à simple autonomie financière

Budget de la régie SIDEN-SIAN Noréade Eau :

- **Service commun à l'eau et à l'assainissement**
- **Service eau**

Budget de la régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement :

- **Service Assainissement Collectif**
- **Service Assainissement Non Collectif**

Budget Principal du SIDEN-SIAN :

- **Compétence Défense Extérieure Contre l'Incendie**
- **Compétence Gestion des Eaux Pluviales Urbaines**
- **Compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations**

Le SIDEN-SIAN est un syndicat à la carte qui gère à la fois des compétences à caractère administratif (gestion des eaux pluviales urbaines, défense extérieure contre l'incendie et gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) et des compétences à caractère industriel et commercial (eau, assainissement collectif et assainissement non collectif).

Pour la gestion de ses compétences à caractère industriel et commercial, le SIDEN-SIAN a l'obligation de créer une régie qui peut être, au choix, avec ou sans personnalité morale.

Initialement, l'option d'une régie à personnalité morale s'était imposée puisque le détachement du personnel fonctionnaire du SIDEN-SIAN sur une régie sans personnalité morale n'était juridiquement pas possible.

Par contre, dans les faits, le fonctionnement du SIDEN-SIAN et de sa régie Noréade s'apparentait à une gestion de type régie à simple autonomie financière. En effet, les décisions importantes de Noréade (orientations budgétaires, budgets, évolutions de tarifs, programmes de travaux,...) étaient présentées au préalable au comité syndical afin d'obtenir son aval et tous les avis du comité syndical du SIDEN-SIAN ont été suivis par le Conseil d'Administration de Noréade.

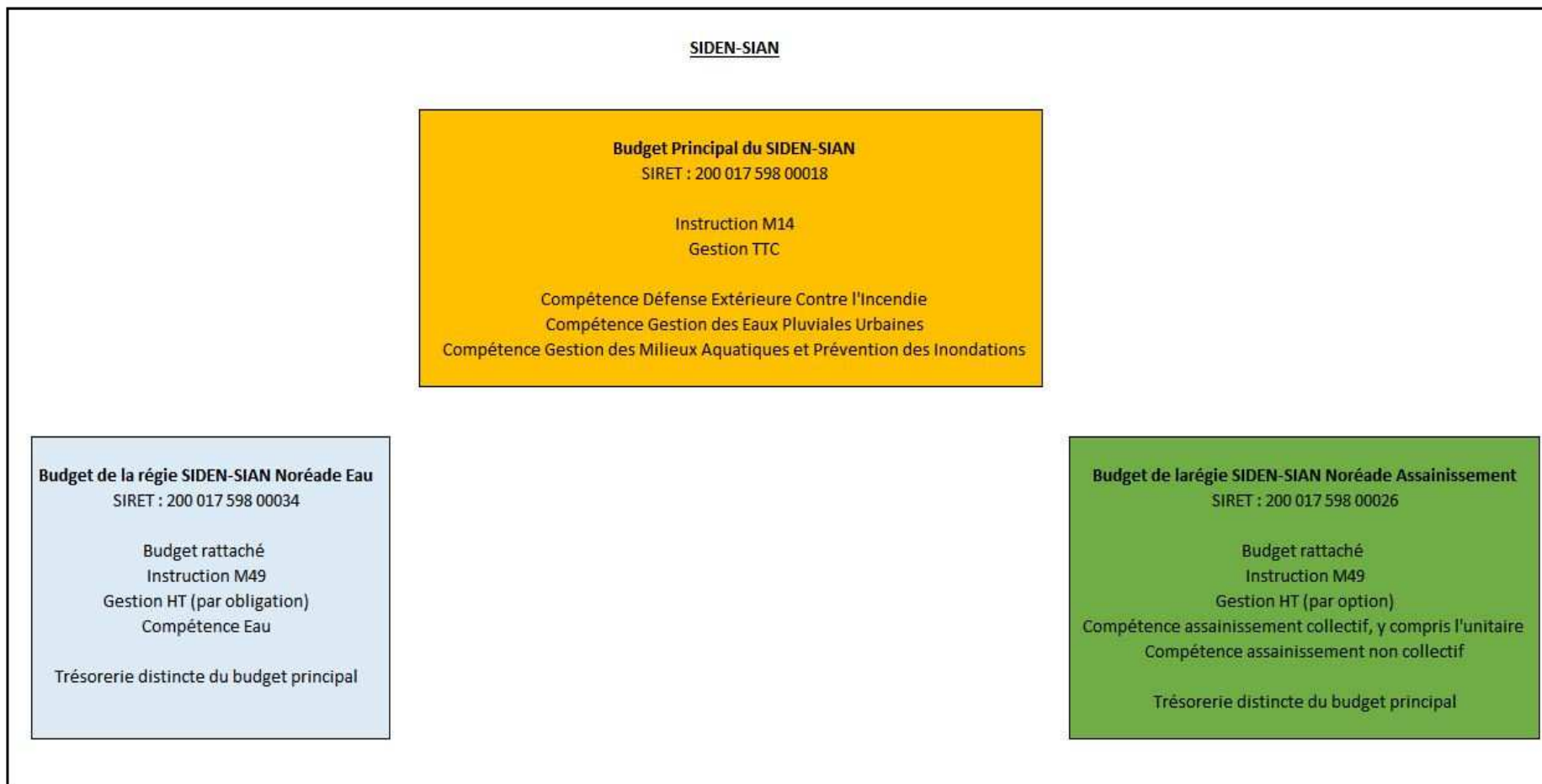
Toutefois, compte tenu, d'une part, des remarques formulées par la Chambre Régionale des Comptes lors de son contrôle et, d'autre part, de l'évolution de la réglementation sur le personnel fonctionnaire qui peut maintenant être détaché au sein d'une même structure, le comité syndical a décidé de modifier la structure juridique de la régie et de passer à une gestion en régies à simple autonomie financière.

De ce fait, la régie personnalisée Noréade a été dissoute au 30 juin 2019 et le SIDEN-SIAN a créé deux nouvelles régies à simple autonomie financière : la régie SIDEN-SIAN Noréade Eau pour la gestion de la compétence eau (production et distribution) et la régie SIDEN-SIAN Noréade Assainissement pour la gestion des compétences assainissement collectif et assainissement non collectif.

Le schéma, ci-contre, présente la nouvelle organisation budgétaire opérationnelle depuis le 1^{er} juillet 2019, dont les principaux changements sont les suivants :

- Il n'y a plus qu'un seul organisme : le SIDEN-SIAN. Les deux nouvelles régies sont des services du SIDEN-SIAN.
- Les budgets des régies sont des budgets rattachés, et non pas des budgets annexes, avec, par conséquent, deux comptes de trésorerie distincts, un pour l'eau et un pour l'assainissement.
- Les charges communes aux 2 régies sont comptabilisées au sein du budget de la régie eau, qui récupérera ensuite la quote-part assainissement auprès du budget de la régie assainissement.
- La régie eau assure la gestion de la DECI des communes adhérentes au SIDEN-SIAN comme un prestataire de service. Par conséquent, les dépenses d'équipement de la DECI sont comptabilisés maintenant en section d'investissement du budget principal.
- La régie assainissement assure la gestion de la GEPU des communes adhérentes au SIDEN-SIAN sur les principes similaires à ceux appliqués pour la DECI. Le budget principal du SIDEN-SIAN contribue également au financement des dépenses d'équipement pour les ouvrages de type unitaire (gestion des eaux usées et des eaux pluviales) réalisée par la régie assainissement.

Nouvelle Organisation budgétaire à compter du 1er juillet 2019



REGIE EAU

Service commun à l'eau et à l'assainissement :

- **Informations relatives au personnel**
- **Informations relatives aux bâtiments administratifs**

Les charges communes à l'eau et à l'assainissement sont comptabilisées au budget de la régie eau. La part imputable aux services assainissement est enregistrée sur la base de clés de répartition pour être ensuite affectée au budget de la régie assainissement.

Les deux postes de charges les plus importants, en gestion commune, concernent les dépenses de personnel et les dépenses liées aux bâtiments administratifs

Personnel - Statistique

L'effectif, à fin 2018, était composé de 554 contrats à durée indéterminée (CDI), 2 contrats à durée déterminée (CDD) et 4 apprentis soit 560 personnes.

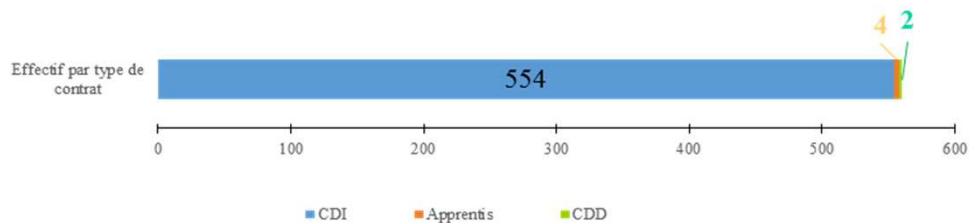
Hors apprentis, la répartition par catégorie professionnel est de 16 % de cadre (contre 17 % en 2013), 24 % de Technicien Supérieur et Maîtrise (contre 20 % en 2013) et 60 % d'ouvriers et employés (contre 63 % en 2013).

La répartition par sexe est restée quasi-stable depuis 2013 : 25 % de femmes contre 24 % en 2013.

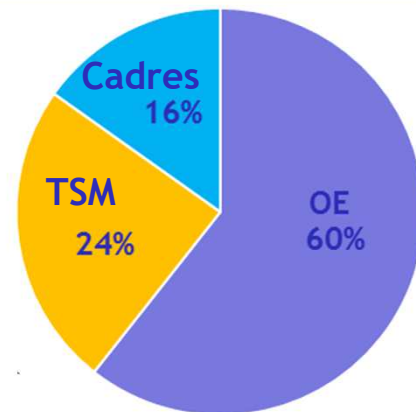
L'âge moyen du personnel est de 44 ans contre 43 ans en 2013.

Actuellement, l'effectif est de 592 personnes (582 CDI, 2 CDD et 8 apprentis). A cet effectif viennent s'ajouter, 12 personnes en contrat d'intérim longue durée. Par ailleurs, il reste, à ce jour, 29 postes ouverts non pourvus.

Personnel - Effectif au 31/12/2018

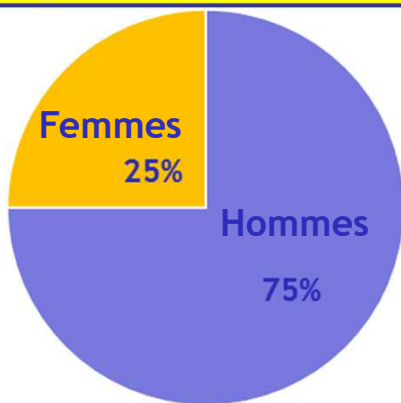


Personnel SIDEN-SIAN - Répartition par catégorie socio-professionnelle au 31/12/2018



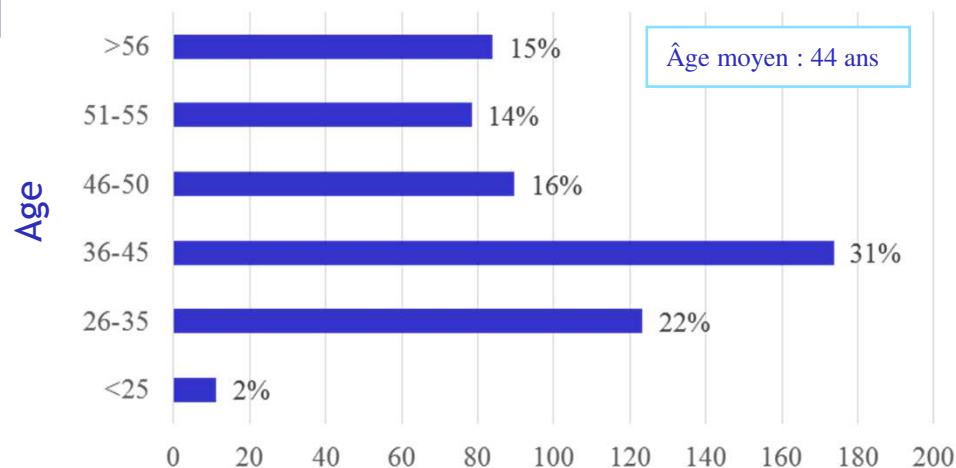
■ Ouvriers-Employés ■ Techniciens Supérieurs et Maîtrises ■ Cadres

Personnel SIDEN-SIAN - Répartition du personnel par sexe au 31/12/2018



■ Hommes ■ Femmes

Personnel SIDEN-SIAN - Pyramide des âges au 31/12/2018



Personnel – Évolution des charges par rapport aux recettes de service

L'accroissement du territoire d'intervention entraîne à la fois une hausse des effectifs, et donc des charges de personnel, ainsi qu'une augmentation des recettes.

Le graphique, ci-contre, montre que, de 2014 à 2018, les charges de personnel restent comprises entre 25% et 28 % des recettes du service d'eau, entre 16% et 18 % des recettes du service d'assainissement collectif, et, depuis la baisse des tarifs en 2015, de l'ordre de 70 % des recettes du service d'assainissement non collectif.

Personnel - Ouvertures de poste à prévoir en 2020

Pour 2020, 23 ouvertures de postes sont proposées pour l'ensemble des activités :

- Pour l'eau, 6,5 équivalents temps plein.
- Pour l'assainissement collectif, 2,5 équivalent temps plein.
- Pour les services support, 14 personnes dont 6 personnes pour le service clientèle.

Personnel – Évolution des charges par rapport aux recettes de service

	2014	2015	2016	2017	2018
Total des charges de personnel du SIDEN-SIAN	28,5 M€	29,8 M€	29,7 M€	30,7 M€	32,2 M€
<u>Service eau :</u>					
• Charges de personnel	16,7 M€	17,6 M€	17,3 M€	18,0 M€	18,8 M€
• Recettes	59,2 M€	65,9 M€	68,6 M€	70,3 M€	76,1 M€
• % charges/recettes	28%	27 %	25 %	26 %	25 %
<u>Service assainissement collectif :</u>					
• Charges de personnel	11,1 M€	11,4 M€	11,6 M€	11,9 M€	12,6 M€
• Recettes	61,0 M€	64,1 M€	69,1 M€	75,6 M€	81,1 M€
• % charges/recettes	18 %	18%	17 %	16 %	16 %
<u>Service assainissement non collectif :</u>					
• Charges de personnel	0,7 M€	0,8 M€	0,8 M€	0,8 M€	0,8 M€
• Recettes	1,8 M€	1,2 M€	1,2 M€	1,2 M€	1,2 M€
• % charges/recettes	39 %	67 %	67 %	67 %	72 %

Bâtiments administratifs – État d’avancement des Autorisations de Programme

AP 2015 à 2019, détail des opérations d’investissement ci-contre :

Le budget des opérations programmées, de 2015 à 2019, pour les bâtiments administratifs s’élève à 15,1 M €.

Pour la construction du centre de Beauvois-en-Cambrésis, la notification des marchés est prévue au 1^{er} semestre 2020 pour un démarrage des travaux attendu au 2^{ème} semestre 2020.

Pour le service clientèle de Pecquencourt, le marché d’achat de bâtiments modulaires a été attribué. Le permis de construire a été délivré et l’installation devrait être réalisée au cours du 1^{er} semestre 2020 pour une mise en service au 2^{ème} semestre 2020.

Pour le centre de Saint-Sylvestre-Cappel, en remplacement de l’actuel centre de Cassel, l’achat de la quatrième et dernière parcelle de terrain est en cours de négociation. Les étapes à réaliser avant le démarrage des travaux restent nombreuses : validation du Plan Local d’Urbanisme Intercommunal (PLUI), obtention du permis de construire, études de sol, définition des besoins, concours de maîtrise d’œuvre, lancement des marchés. Les travaux ne devraient pas démarrer avant 3 ans.

Bâtiments administratifs – État d’avancement des Autorisations de Programmes

Autorisations de programmes (AP) et détail par opération	Budget	Réalisé à fin 2018	Taux de réalisation
<u>AP2015 :</u>			
▪ Pecquencourt – Rénovation des toitures – Aménagement de bureaux	480 000	399 000	83 %
<u>AP2016 :</u>			
▪ Beauvois – Construction d’un nouveau centre	5 400 000	69 000	1 %
<u>AP2018 :</u>			
▪ Avesnelles, Le Quesnoy, Pecquencourt – Climatisation / ventilation	650 000		
▪ Orchies – Bardage et toiture	300 000		
▪ Pecquencourt – Parking et aire de stockage	600 000	17 000	
▪ Avesnelles – Aménagement de bureaux et extension du parking	600 000	16 000	
▪ Pecquencourt – Service clientèle – Bâtiments modulaires	1 700 000		
▪ Wasquehal – Construction d’un garage et de locaux de stockage	350 000		
<u>Total AP2018</u>	4 200 000	33 000	1 %
<u>AP2019 :</u>			
▪ Saint-Sylvestre-Cappel – Construction d’un nouveau centre	5 000 000		
Total des AP/CP	15 080 000	534 000	4 %

REGIE EAU

Service Eau :

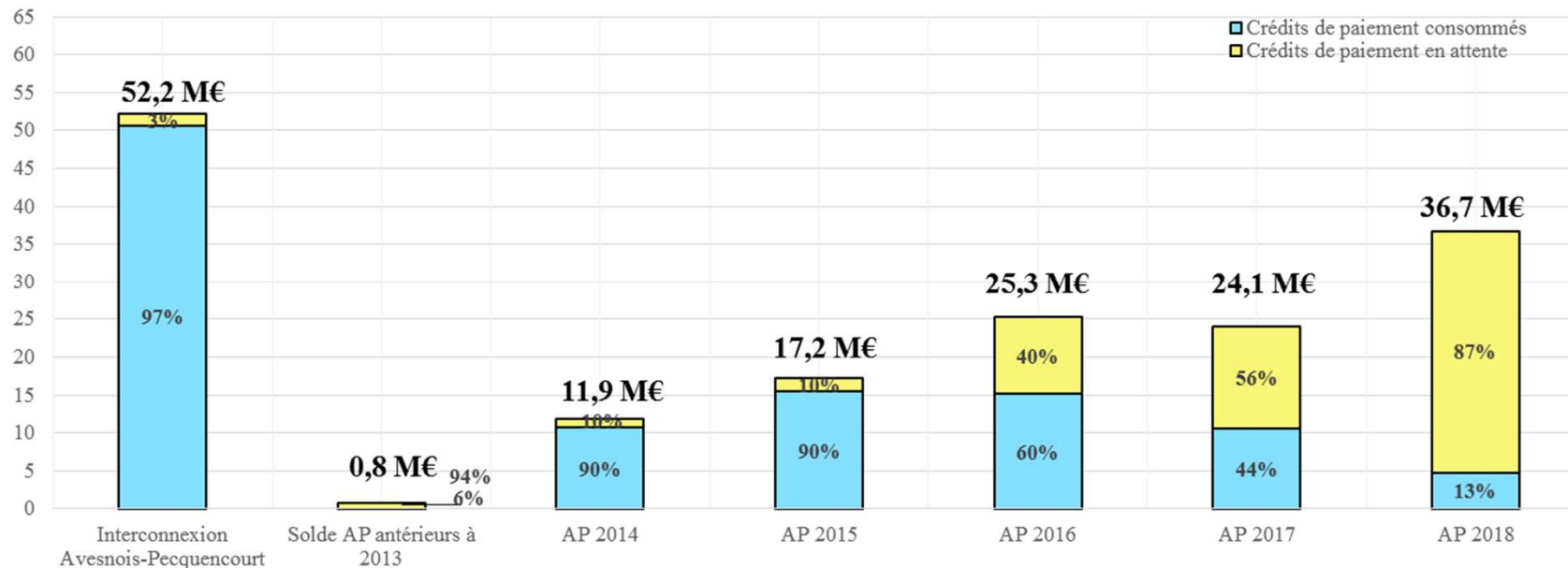
- Situation à fin 2018 :
 - Des dépenses d'équipement
 - De l'endettement
 - De l'autofinancement net
- Evolution des tarifs et de l'inflation
- Propositions 2020

Évolution des prévisions de dépenses d'équipement



De 2015 à 2019, le cumul des Autorisations de Programme (réseaux et ouvrages d'eau) et des autres dépenses d'équipement (pompe, télégestion, équipement électrique, compteur, matériel et outillage, véhicule, informatique,...) s'élève en moyenne à 33,9 M € par an.

Évolution des Crédits de Paiement (CP) par Autorisation de Programme (AP)



A fin 2018, le montant cumulé des travaux prévus en AP était de 168,2 M € et le taux de réalisation de 64 % contre 71 % l'année précédente.

Pour les travaux, le montant des crédits de paiement non consommés toutes AP confondues s'élève à 60,5 M € à fin 2018.

Pour les subventions associées, le montant qui reste à percevoir s'élève à 12,5 M € à fin 2018.

Soit un besoin de financement de 48,0 M € (60,5 – 12,5) à fin 2018.

Besoin de financement des dépenses d'équipement

Amortissement comptable et tarif

L'exemple, ci-dessous, montre qu'un excédent budgétaire et une trésorerie positive ne permettent pas pour autant de baisser les tarifs.

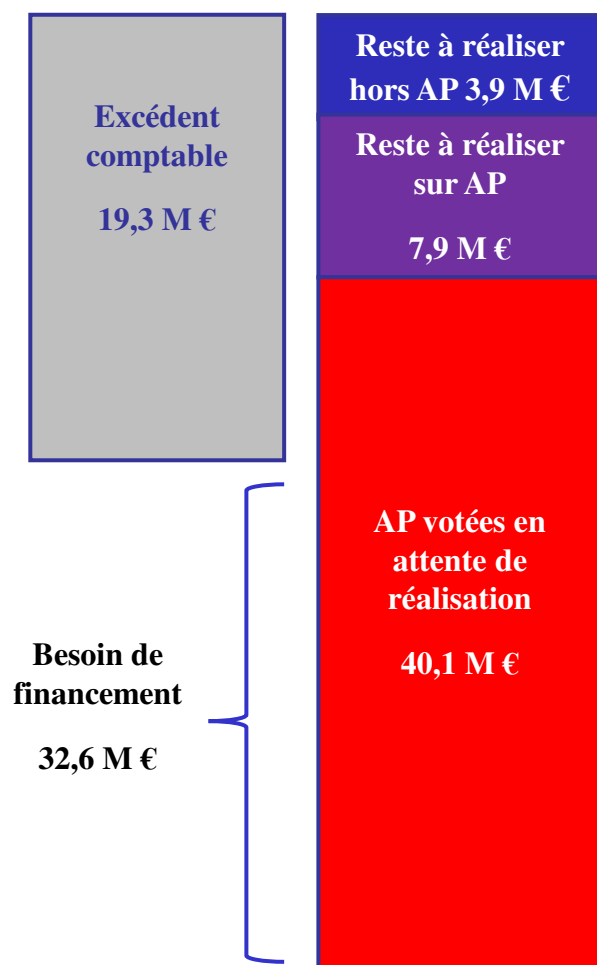
Exemple : Un syndicat dote sa régie d'eau d'un réseau neuf de 60 M €, durée de vie estimée 60 ans. Les coûts d'exploitation (personnel, réparation, électricité,...) s'élèvent à 2 M € par an. Les dépenses et les recettes sont payées ou perçues au comptant.

Section de fonctionnement		Section d'investissement		Trésorerie
Dépenses d'exploitation	- 2 M€			
Dépenses d'amortissement	- 1 M€			
Redevance eau	+ 3 M€	Recettes d'amortissement	+ 1 M€	
Résultat de fonctionnement	0 M€	Résultat d'investissement	+ 1 M€	+ 1 M €

- Chaque année, la section d'exploitation est équilibrée, et tant que le réseau ne sera pas renouvelé, la section d'investissement va dégager un excédent de 1 M €. La trésorerie va s'incrémenter de 1 M € par an.
- Certes, la réglementation n'interdit pas d'utiliser les excédents annuels d'investissement pour réaliser de nouvelles dépenses d'équipement, mais dans ce cas, à terme, le financement du renouvellement du réseau initial ne pourra pas être assuré sans une augmentation forte des tarifs et/ou de l'endettement.

Besoin de financement des dépenses d'équipement

Situation à fin 2018



A fin 2018, il y avait en attente :

- 3,9 M € d'engagement de dépenses d'équipement, hors Autorisations de Programme (AP).
- 7,9 M € d'engagement en cours sur les autorisations de programme (montant des travaux engagés moins montant des subventions).
- 40,1 M € d'autorisations de programme (montant des travaux moins montant des subventions) votées en attente d'être engagées.

Compte tenu de l'excédent comptable du compte financier 2018 (19,3 M €), il restait à fin 2018, un besoin de financement de 32,6 M € pour terminer les programmes de travaux.

Endettement : structure de la dette en fonction du risque

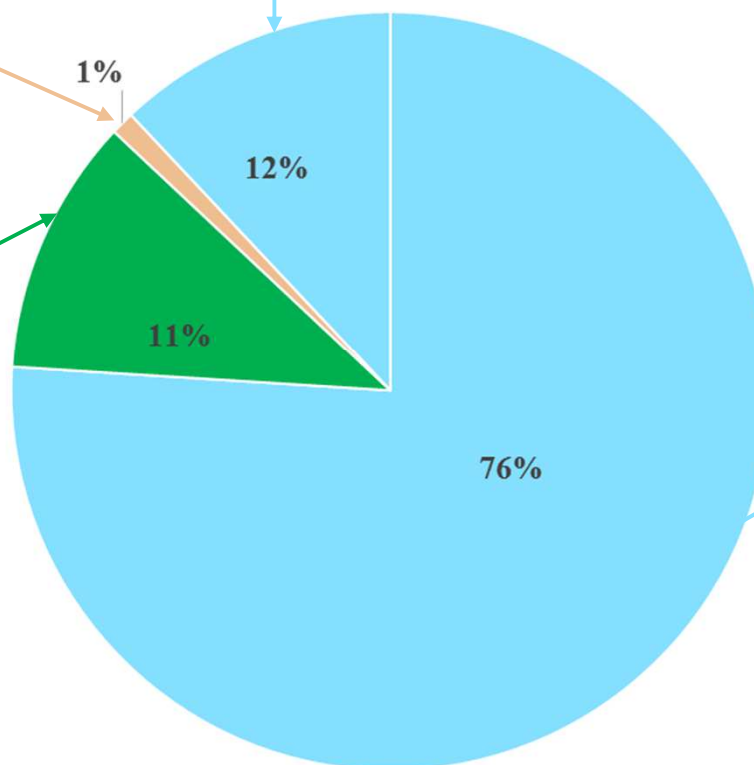
A fin 2018, l'endettement s'élevait à 28,3 M €. La dette est composée essentiellement d'emprunts non structurés (24,8 M € soit 88 %) . La structure de la dette selon la chartre GISSLER est la suivante :

Produits hors charte :

Un emprunt en francs suisse pour 0,4 M €, à taux fixe de 3,07%. Pas de coefficient multiplicateur. Le risque ne porte que sur le taux de change

Produits à risque limité :

Un emprunt pour 3,1 M €, avec un taux d'intérêt compris entre 2,88% et 4,50%



Produits non structurés :

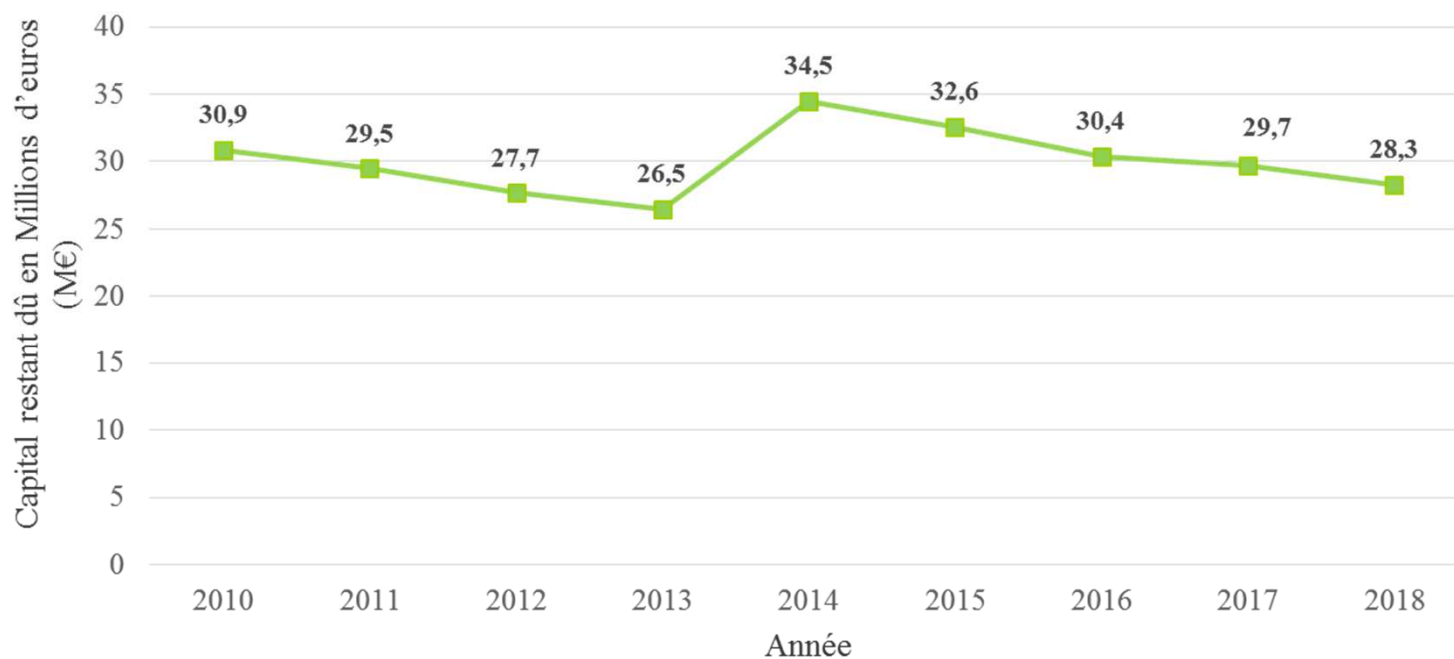
Avances sans intérêt pour 3,3 M €

Produits non structurés :

Emprunts à taux fixe pour 21,5 M €

Régie eau : service eau

Évolution de l'endettement



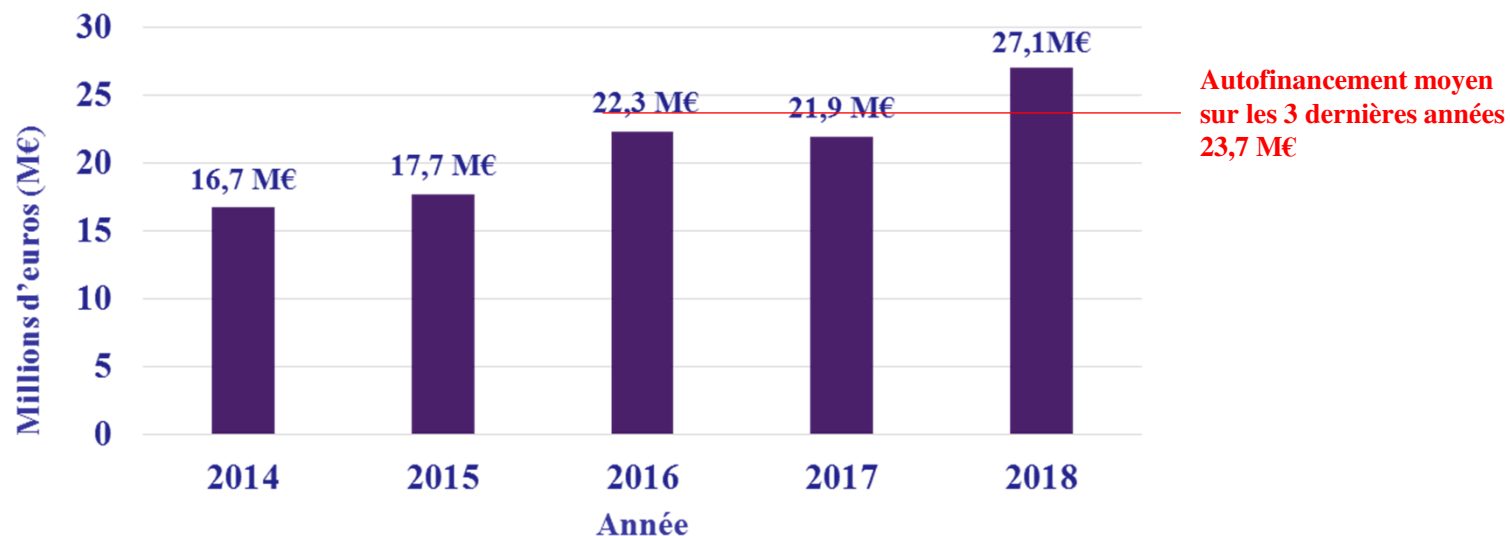
Le montant de la dette du service d'eau est en baisse depuis 2014 et s'élève à 28,3 M € à fin 2018.

La capacité de désendettement (ratio : endettement net / épargne brute) s'élève à 1 an à fin 2018.

Sur la base des emprunts connus à ce jour, en incluant les reprises d'emprunts des adhésions en cours, l'endettement s'élèverait à 28,1 M € à fin 2019.

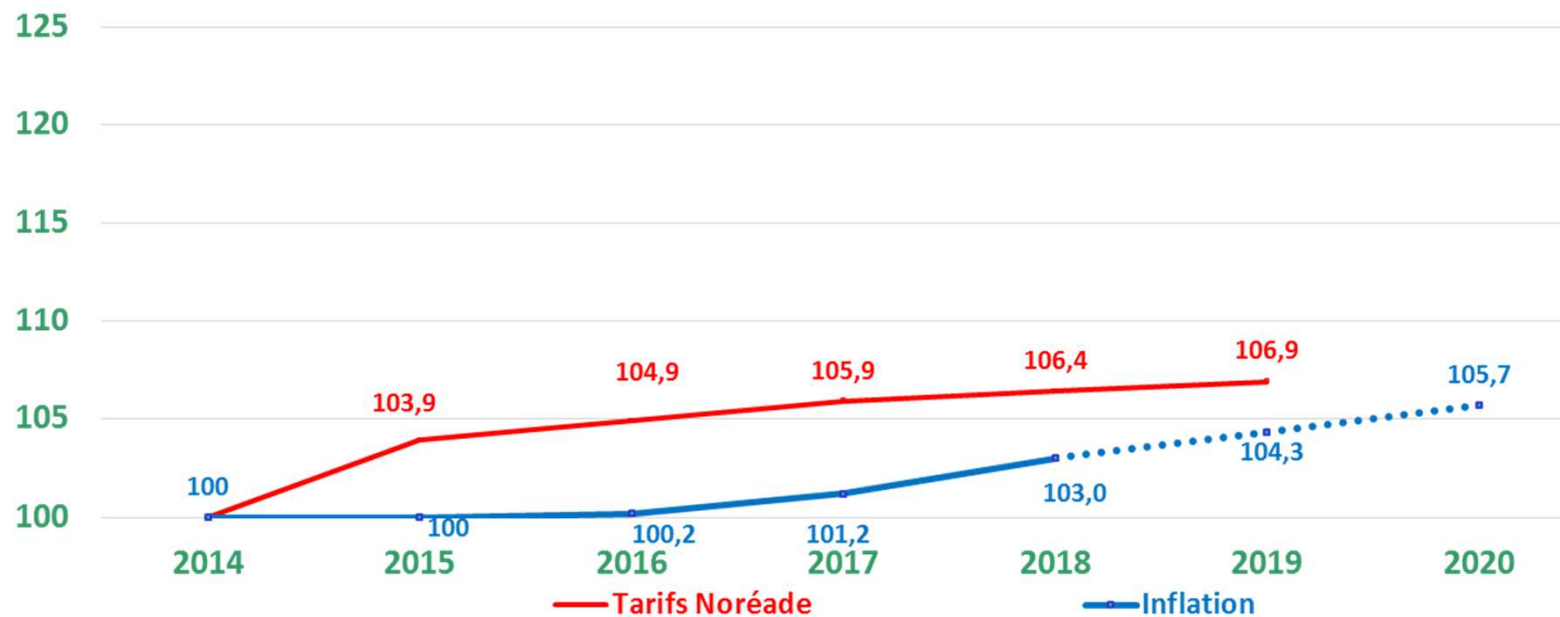
Evolution de l'autofinancement net

L'autofinancement net annuel correspond au résultat dégagé par la section d'exploitation, hors dotation aux amortissements des équipements et des subventions, mais déduction faite du remboursement annuel du capital emprunté.



L'autofinancement net du service de l'eau progresse en montant, depuis 2014. Ajoutée à la maîtrise de nos coûts de fonctionnement, les nouvelles adhésions permettent, d'un côté, de générer des recettes supplémentaires et, d'un autre côté, de faire des économies d'échelle en dépenses. Mais cette hausse de l'autofinancement net est indispensable car l'accroissement du territoire engendrera des dépenses d'équipement supplémentaires (interconnexions, renouvellement du patrimoine,...).

Evolution du tarif des redevances eau et de l'inflation



- Depuis 2014, avec une estimation du taux d'inflation de + 1,3 % en 2019, et de + 1,3 % en 2020 (source Banque de France), l'inflation cumulée (courbe en bleu) sera de + 4,3 % jusqu'en 2019, avec une projection à + 5,7 % jusqu'en 2020.
- La hausse des tarifs eau de Noréade (courbe en rouge), constatée jusqu'en 2019, est de + 6,9 % sur la base d'une consommation de 80 m³ par an.

Dépenses d'équipement - Propositions 2020

Type d'équipement	Montant
<u>Programmes de travaux :</u>	
• Opérations de renouvellement des installations de pompage et de traitement et opérations de renouvellement des réseaux et des branchements	20,0 M €
• Rénovation et entretien des ouvrages de stockage (châteaux d'eau, réservoirs)	1,4 M €
• Travaux de sécurisation et d'interconnexion des réseaux	13,0 M €
Sous-total programmes de travaux	34,4 M €
• Dépenses d'équipement hors programmes de travaux	7,0 M €
Total dépenses d'équipement	41,4 M €

Dépenses d'équipement - Propositions 2020

Antérieurement au Plan Pluriannuel d'Investissement 2015 - 2020, Noréade avait mis l'accent sur la sécurisation de l'alimentation en eau potable de ses communes, concrétisée par la construction de la liaison AVESNOIS-PECQUENCOURT, pour un budget de 52,5 M € voté en 2010 et mise en service en 2019.

De 2015 à 2019, Noréade a continué de sécuriser la distribution en eau de ses communes, en programmant une enveloppe annuelle d'environ 3 M € de travaux d'interconnexion de ses réseaux.

Mais depuis 2016, Noréade a surtout mis l'accent sur le renouvellement de ses réseaux existants pour maintenir son patrimoine en bon état, avec une enveloppe budgétaire de 20 M € par an contre 10 M € par an dans le précédent PPI.

Pour 2020, il est proposé de maintenir un montant de 20 M € pour le renouvellement des installations auquel il convient d'ajouter :

- 1,4 M € pour le programme annuel de rénovation (peinture, étanchéité) des ouvrages de stockage
- 7,0 M € pour les dépenses hors programmes de travaux : rénovation d'équipement dans les ouvrages (pompes, télégestion, équipement électrique,..), rénovation ponctuelle de réseaux, achats de compteurs, matériel et outillage, véhicule, informatique,...

Dépenses d'équipement - Propositions 2020

Les épisodes de sécheresse qui perdurent depuis 3 ans ont fragilisés certains de nos forages. Des études sont en cours afin d'élargir nos ressources en eau, notamment par l'utilisation des eaux d'exhaure des carrières de l'Avesnois.

Toutefois, il est nécessaire d'engager, dès 2020, des nouveaux travaux de sécurisation pour palier à d'éventuelles ruptures en alimentation en eau sur des points de production où la ressource en eau est très fragile.

Il est donc proposé, en 2020, un programme exceptionnel de 13 M € concernant :

- La sécurisation de la ressource (5,5 M €), afin de mobiliser les ressources autorisées actuellement sous exploitées (11 000 m³ par jour) en les connectant à la liaison AVESNOIS-PECQUENCOURT.
- La réalisation d'interconnexions locales (7,5 M €) pour secourir les secteurs particulièrement sensibles à la baisse des niveaux de nappe.

Dépenses d'équipement - Propositions 2020

Le total des dépenses d'équipement à prévoir en 2020 serait ainsi de 41,4 M € en hausse par rapport à la moyenne de 33,8 M € constatée sur la période 2015 – 2019.

En prenant comme base :

- un autofinancement net moyen constaté sur les 3 dernières années, à hauteur de 23,7 M €
- des subventions d'équipement à hauteur de 3,3 M €

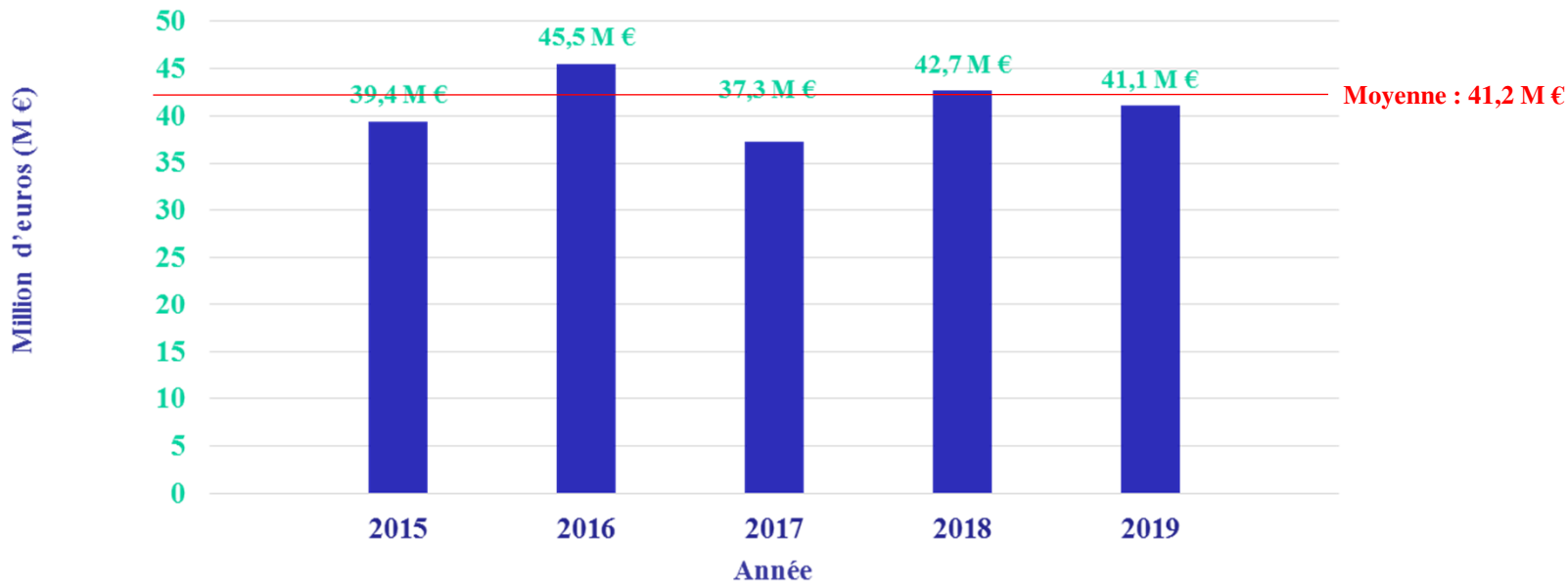
Il faudrait emprunter un montant de 14,4 M € ($41,4 \text{ M €} - 23,7 \text{ M €} - 3,3 \text{ M €}$) pour boucler le besoin de financement, ce qui correspond à une augmentation de tarif de + 0,5 % sur la base d'un emprunt d'une durée de 30 ans.

REGIE ASSAINISSEMENT

Service Assainissement Collectif :

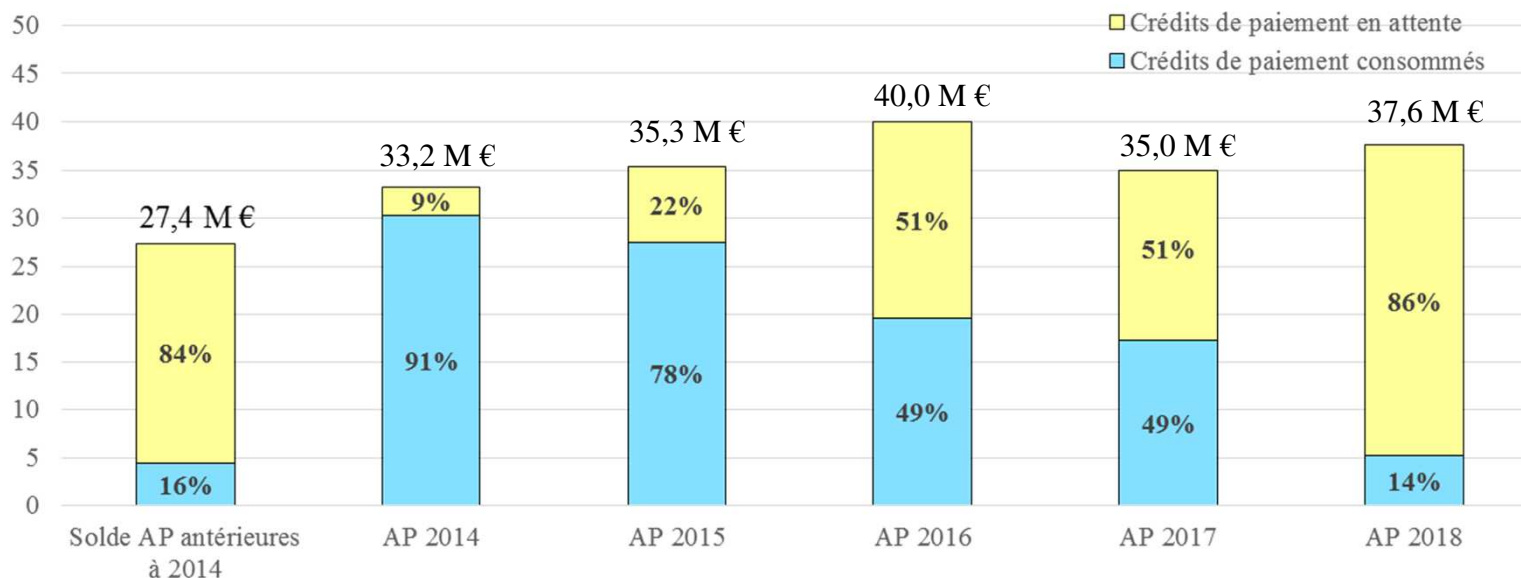
- Situation à fin 2018 :
 - Des dépenses d'équipement
 - De l'endettement
 - De l'autofinancement net
- Evolution des tarifs et de l'inflation
- Propositions 2020

Évolution des prévisions de dépenses d'équipement



De 2015 à 2019, le cumul des Autorisations de Programme (réseaux d'assainissement, stations de relèvement, stations d'épuration) et des autres dépenses d'équipement (pompe, télégestion, équipement électrique, matériel et outillage, véhicule, informatique,...) s'élève en moyenne à 41,2 M €.

Évolution des Crédits de Paiement par Autorisation de Programme (AP)



A fin 2018, le montant cumulé des travaux prévus en AP était de 208,5 M € et le taux de réalisation de 50 %, identique à l'année précédente.

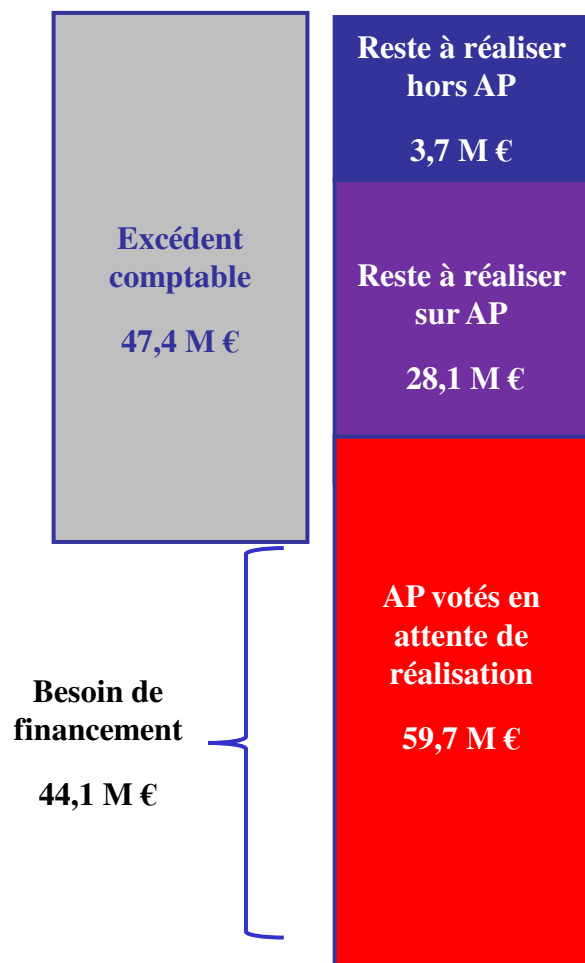
Pour les travaux, le montant des crédits de paiement non consommés toutes AP confondues s'élève à 104,2 M € à fin 2018.

Pour les subventions associées à ces AP, le montant qui reste à percevoir s'élève à 16,4 M € à fin 2018.

Soit un besoin de financement de 87,8 M € (104,2 – 16,4) à fin 2018

Besoin de financement des dépenses d'équipement

Situation à fin 2018



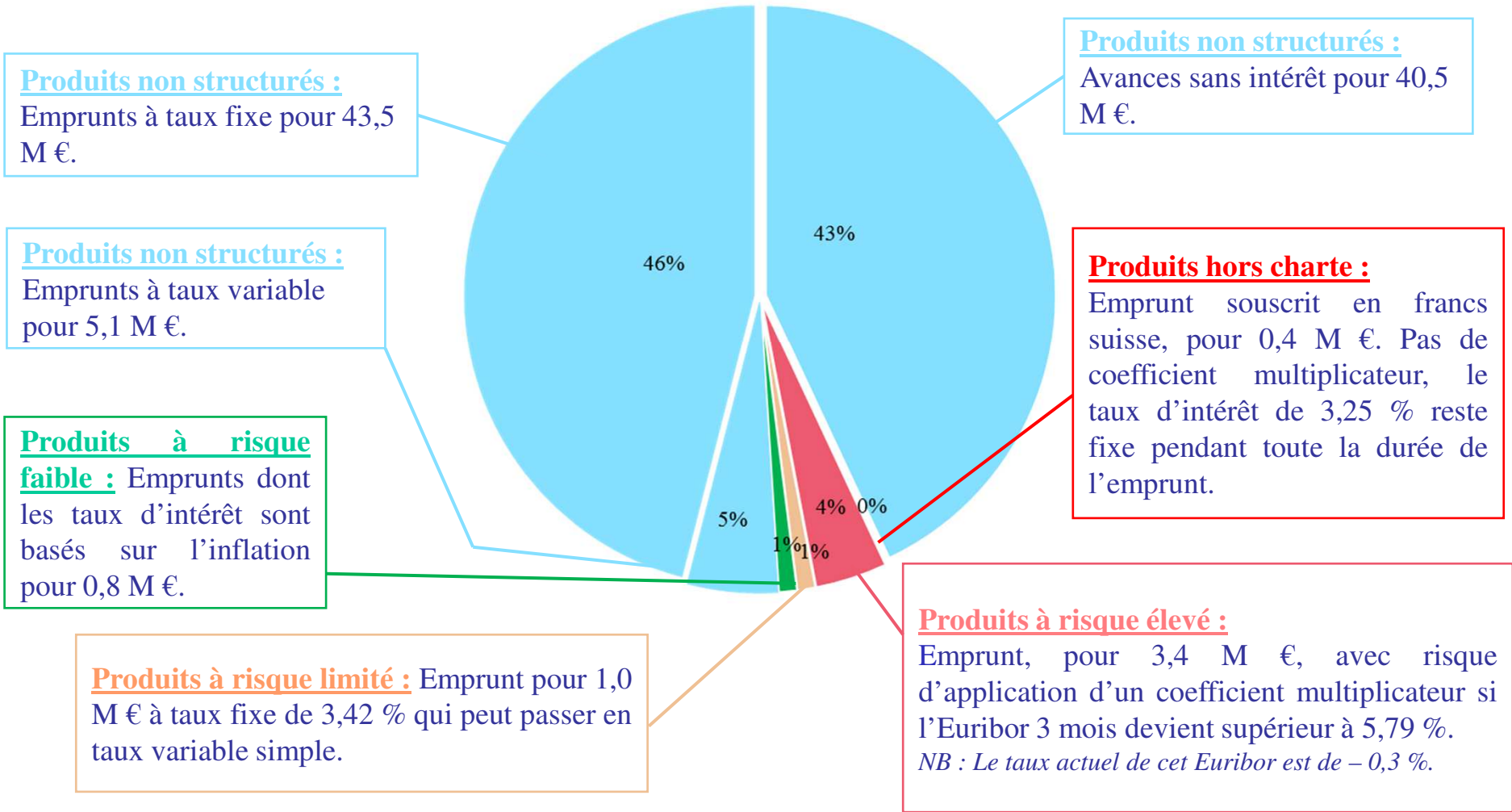
A fin 2018, il y avait en attente :

- 3,7 M € d'engagement de dépenses d'équipement, hors Autorisations de Programme (AP).
- 28,1 M € d'engagement en cours sur les autorisations de programme (montant des travaux engagés moins montant des subventions).
- 59,7 M € d'autorisations de programme (montant des travaux moins montant des subventions) votées en attente d'être engagées.

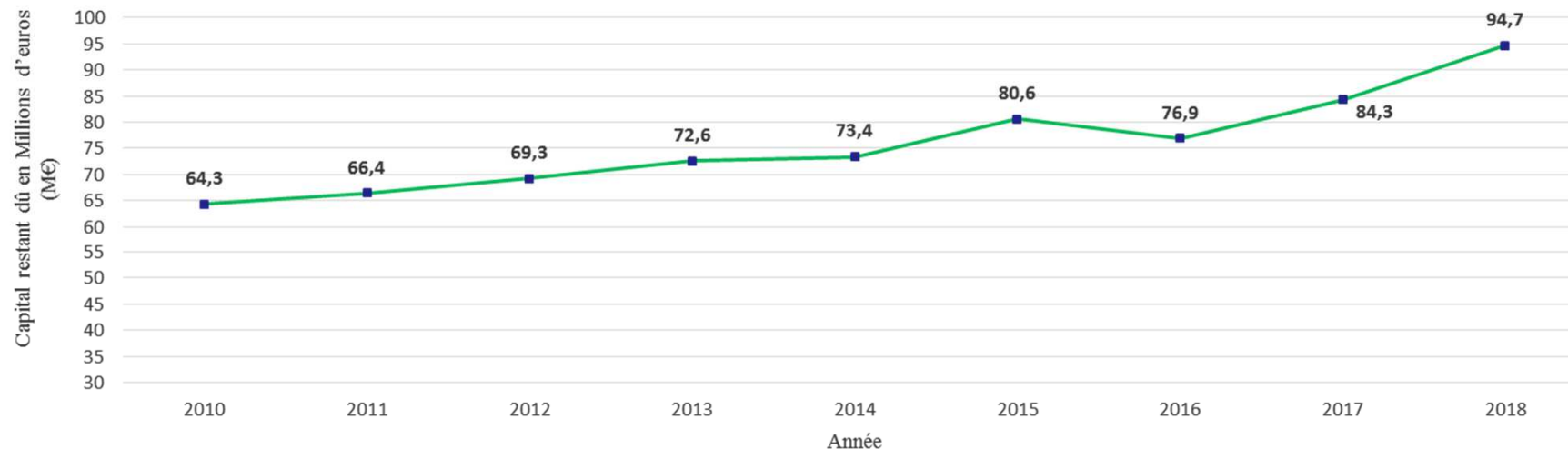
Compte tenu de l'excédent comptable du compte financier 2018 (47,4 M €), il restait à la fin 2018, un besoin de financement de 44,1 M € pour terminer les programmes de travaux.

Endettement : structure de la dette en fonction du risque

A fin 2018, l'endettement s'élevait à 94,7 M€. La dette est composée essentiellement d'emprunts non structurés (89,1 M € soit 94 %). La structure de la dette selon la chartre GISSLER est la suivante :



Évolution de l'endettement



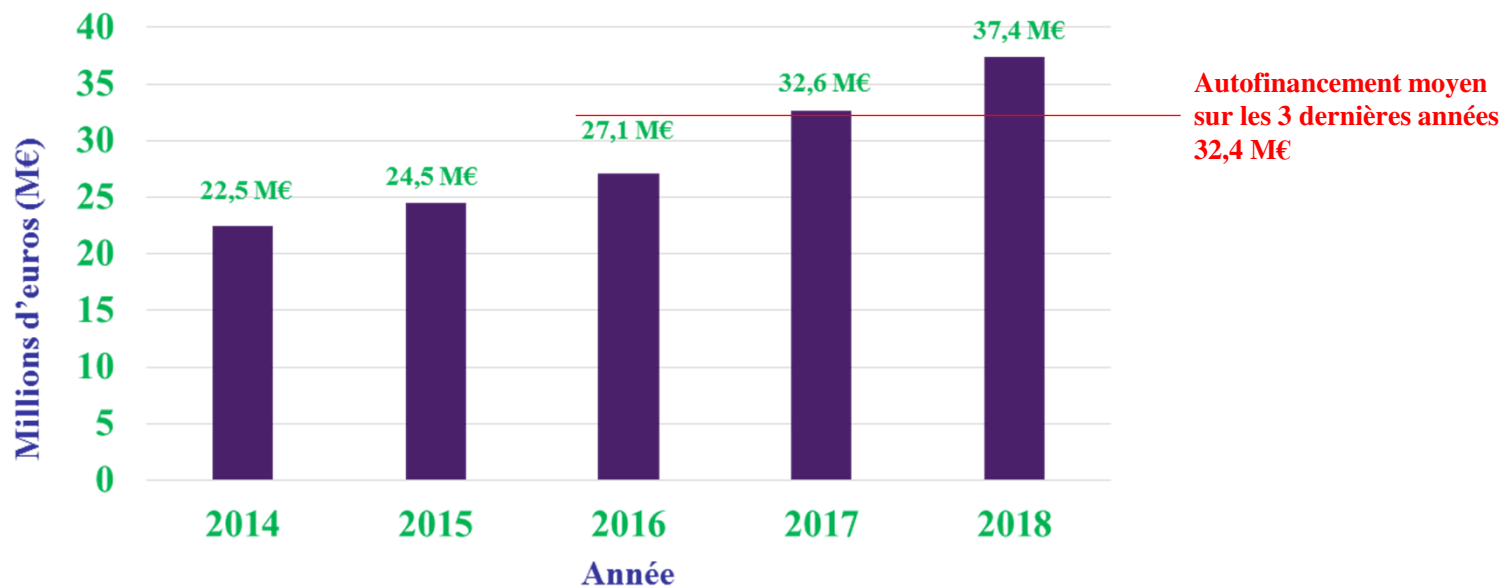
Le montant brut de la dette du service assainissement collectif est en hausse régulière et s'élève à 94,7 M €. A ce montant il peut être retiré 1,7 M € de dette récupérable auprès des nouveaux adhérents, soit une dette nette de 93,0 M €.

La capacité de désendettement (ratio : endettement net / épargne brute), à fin 2018, est de 2 ans.

Sur la base des emprunts connus à ce jour, en incluant les reprises d'emprunts des adhésions en cours, l'endettement brut s'élèverait à 91,8 M € à fin 2019.

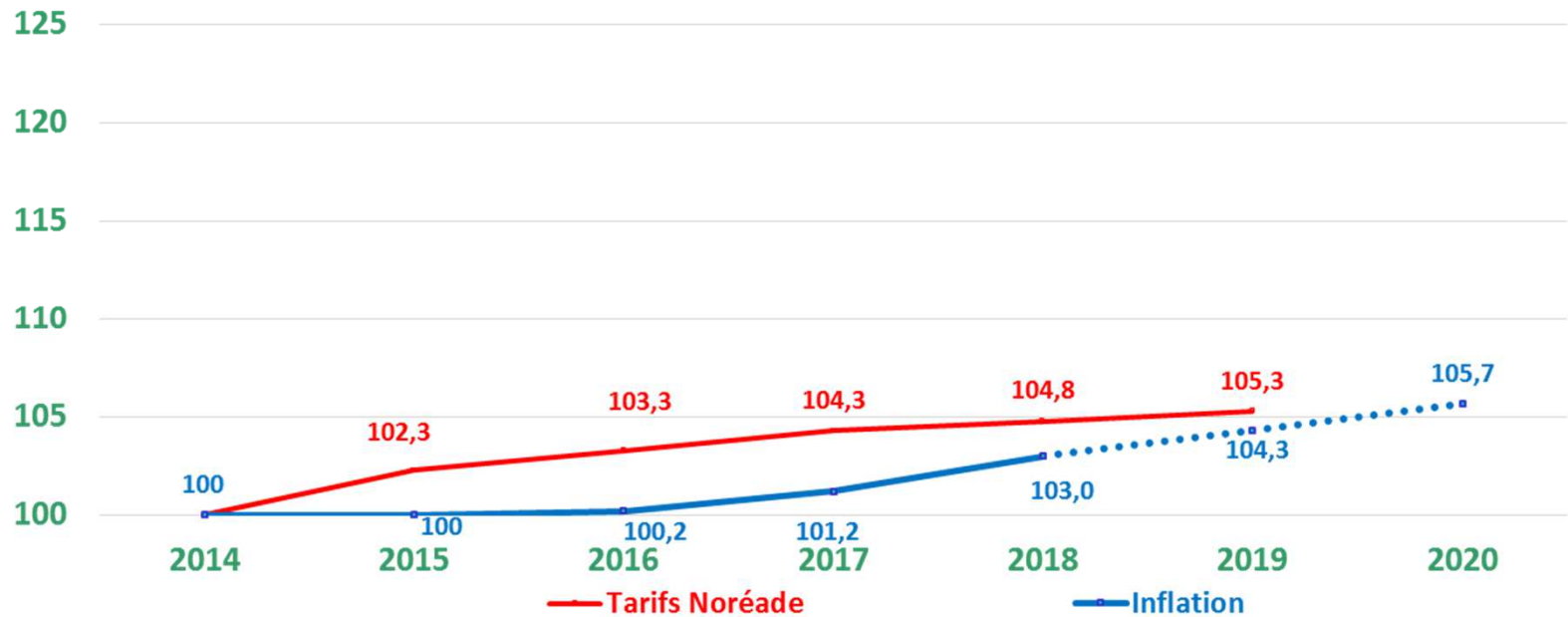
Évolution de l'autofinancement net

L'autofinancement net annuel correspond au résultat dégagé par la section d'exploitation, hors dotation aux amortissements des équipements et des subventions, mais déduction faite du remboursement annuel du capital emprunté.



La maîtrise de nos coûts de fonctionnement ainsi que l'augmentation des recettes, générée à la fois par les nouvelles adhésions et la création des nouveaux réseaux, contribuent à une amélioration de l'autofinancement net, mais qui devra financer en contrepartie un besoin plus important de dépenses d'équipement à l'avenir, notamment pour assurer le renouvellement des réseaux de collecte, la mise en conformité des ouvrages (contraintes réglementaires liées à la gestion du temps de pluie) et la poursuite du 1^{er} équipement dans les départements de l'Aisne, du Pas-de-Calais et de la Somme. 34

Evolution du tarif des redevances assainissement et de l'inflation



- Depuis 2014, avec une estimation du taux d'inflation de + 1,3 % en 2018, et de + 1,3 % en 2019 (source Banque de France), l'inflation cumulée (courbe en bleu) sera de + 4,3 % jusqu'en 2019, avec une projection à + 5,7 % jusqu'en 2020.
- La hausse des tarifs assainissement de Noréade (courbe en rouge), constatée jusqu'en 2019, est de + 5,3 % sur la base d'une consommation de 80 m3 par an.

Dépenses d'équipement – Propositions 2020

Type d'équipement	Montant
<u>Programmes de travaux :</u>	
• Création de réseaux pour les tranches prioritaires situées dans le Département du Nord	12,5 M €
• Création de réseaux dans le cadre du Plan Coordonné pour l'Eau (PCE) des Agences de l'Eau	7,7 M €
• Création et réhabilitation des ouvrages de traitement	8,3 M €
• Renouvellement et amélioration des réseaux et autres ouvrages	10,7 M €
Sous-total programmes de travaux	39,2 M €
Dépenses d'équipement hors programmes de travaux	6,2 M €
Total dépenses d'équipement	45,4 M €

Propositions 2020

Lors de l'élaboration du Plan Pluriannuel d'Investissement 2015 – 2020, il avait été décidé de terminer la programmation de construction des tranches prioritaires des nouveaux réseaux d'assainissement dans le Département du Nord. Le montant qui reste à réaliser s'élève à 12,5 M € pour cette dernière année 2020.

Les Agences de l'Eau Artois-Picardie et Seine Normandie, dans le cadre du Programme Coordonné pour l'Eau (PCE), subventionnent les services assainissement pour la réalisation de réseaux. L'enveloppe des travaux attribuée à Noréade devrait être d'environ 7,7 M € pour 2020. Il est proposé d'utiliser en priorité, cette enveloppe, pour la création de réseaux d'assainissement dans les Département de l'Aisne et du Pas-de-Calais.

La création et la réhabilitation des ouvrages de traitement - stations d'épuration, lagunages - nécessite de programmer un montant annuel d'environ 8 M € sur la période 2020 – 2024. Pour 2020, la programmation est estimée à 8,3 M €.

Afin de conserver le patrimoine en bon état de fonctionnement, il est nécessaire d'inscrire, en autorisation de programme, des opérations d'investissement de renouvellement et d'amélioration des réseaux et de leurs ouvrages annexes (stations de relèvement). Pour 2020, le montant s'élève à 10,7 M €, notamment afin de répondre aux mises en cours de conformité demandées par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Nord (DDTM). Pour ces travaux, Noréade sollicitera les Agences de l'Eau afin d'obtenir des subventions qui pourraient lui être attribuées si les autres services assainissement n'utilisent pas leurs dotations PCE.

Propositions 2020

Enfin, il conviendrait de compléter les dépenses d'équipement, hors programmes de travaux, pour 6,2 M € : rénovation d'équipement dans les ouvrages (pompes, télégestion, équipement électrique,..), rénovation ponctuelle de réseaux, matériel et outillage, véhicule, informatique,...

Le total des dépenses d'équipement à prévoir en 2020 serait ainsi de 45,4 M €, supérieur à la moyenne de 41,2 M € constatée sur la période 2015 – 2019.

En prenant comme base :

- un autofinancement net moyen constaté sur les 3 dernières années, à hauteur de 32,4 M €
- des subventions d'équipement à hauteur de 3,3 M €

Il faudrait emprunter un montant de 9,7 M € (45,4 M € - 32,4 M € - 3,3 M €) pour boucler le besoin de financement 2020, ce qui correspond à une augmentation de tarif de 0,5 % pour financer les annuités des avances sans intérêt d'une durée de 20 ans obtenues auprès des Agences de l'Eau.

REGIE ASSAINISSEMENT

Service Assainissement non collectif

Régie assainissement : service assainissement non collectif

Situation financière et évolution des tarifs

Compte tenu des excédents constatés au cours des années antérieures, les tarifs des contrôles des installations d'assainissement non collectif avaient été revus fortement à la baisse en 2015.

Depuis cette baisse de tarifs, de 2015 à 2018, les recettes et des dépenses annuelles du service public d'assainissement non collectif (SPANC) sont pratiquement à l'équilibre. Le résultat cumulé sur 4 ans est de -16 000 €.

Année	Recettes	Résultat
2015	1 156 000 €	- 6 000 €
2016	1 189 000 €	- 9 000 €
2017	1 223 000 €	+ 54 000 €
2018	1 142 000 €	- 55 000 €

Le premier contrôle de l'ensemble des installations d'assainissement autonome est en cours d'achèvement et l'organisation du prochain cycle de visite des installations sur 4 ans est en cours de programmation.

Même s'il devait perdurer, le déficit constaté en 2018 sera absorbé par les excédents antérieurs cumulés qui s'élevaient à 1 478 000 € à fin 2018.

Pour 2020, il est proposé de conserver à l'identique le tarif de la redevance de contrôle des installations d'assainissement non collectif (35,00 € HT /an) appliqué depuis 2015.

Budget Principal

Défense Extérieure Contre l'Incendie

Suite à la mise en place des règlements départementaux de DECI, le SIDEN-SIAN a sous-traité à sa régie eau la rédaction des arrêtés communaux (état des lieux de l'existant) et des schémas communaux (priorisation et planification des investissements à réaliser) et deux agents ont été recrutés en 2019 pour la réalisation de ces missions.

La finalisation de ces schémas permettra, par la suite, de définir un plan pluriannuel d'investissement.

Dans l'attente, le comité syndical a décidé de figer la cotisation syndicale à 5 € TTC par habitant.

Pour 2020, la cotisation syndicale permettra de dégager une recette de 3,0 M € et un autofinancement net de 2,4 M € pour financer les dépenses d'équipement.

Depuis le changement de structure juridique de Noréade, qui est passée, au 1^{er} juillet 2019, de régie à personnalité morale à régie à simple autonomie financière, les investissements DECI sont comptabilisés dans le budget principal du SIDEN-SIAN.

Une première Autorisation de Programme (AP) a été ouverte en 2019, au budget principal, pour un montant de 3,5 M €.

Pour 2020, il conviendra d'ouvrir une nouvelle AP dont le montant devrait être de l'ordre de 1,7 M € pour la création de réserves incendie, le solde de 0,7 M € étant utilisé pour renouveler et créer des hydrants (poteaux ou bouches d'incendie) ou pour verser des participations d'investissement dans le cas de mise à disposition d'ouvrages appartenant à un tiers ou de travaux sur les réseaux d'eau pour les besoins de la DECI.

Budget Principal

Gestion des Eaux Pluviales Urbaines

Le pluvial est étroitement liée à l'assainissement collectif :

- d'une part, parce que les eaux pluviales et de ruissellement peuvent utiliser des réseaux ou des ouvrages d'assainissement collectif (gestion de type unitaire)
- d'autre part, parce que la création ou le renouvellement des investissements nécessitent, par exemple, soit une coordination des travaux dans le cadre de la pose simultanée de réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement collectif soit un dégroupement de réseaux pour passer en système séparatif.

Le SIDEN-SIAN avait passé un contrat avec Noréade, sa régie personnalisée, pour assurer la gestion complète du service des eaux pluviales, y compris les investissements, en contrepartie du versement de 99% du montant de la cotisation syndicale.

Suite au changement de structure juridique de Noréade, les schémas comptables ont été modifiés :

- Les investissements strictement pluviaux sont comptabilisés maintenant dans le budget principal du SIDEN-SIAN et la régie assainissement assurera la maîtrise d'œuvre de ces travaux.
- Les investissements de type unitaire restent inscrits dans le budget de la régie assainissement avec le versement, par le budget principal au budget de la régie assainissement, d'une participation aux investissements.

- L'exploitation des ouvrages qu'ils soient pluviaux ou unitaires sera toujours réalisée par la régie assainissement qui facturera sa prestation à l'encontre du budget principal du SIDEN-SIAN pour la part relevant des eaux pluviales.

Ces changements de procédure nécessitent de revoir l'ensemble de nos circuits d'information et d'affiner nos futures programmations en fonction du type de réseaux.

Au vu des programmations de ces 10 dernières années, le montant annuel des opérations purement pluviales seraient de l'ordre de 2 M € par an.

Dans l'attente d'une analyse détaillée des programmations, il est proposé, pour 2020, de faire évoluer le taux de base de la cotisation syndicale sur la même base que l'évolution de la redevance d'assainissement collectif, c'est-à-dire + 0,5% par rapport à 2019.

Le taux de base passerait ainsi, en 2020, à 20,63 TTC par habitant contre 20,53 € TTC en 2019.

Budget Principal

Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations

Le nouveau dossier de demande de reconnaissance du SIDEN-SIAN comme Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) sur le périmètre englobant les bassins versants hydrographiques de la Sambre, de l'Escaut, de la Sensée, de la Scarpe Amont, de la Scarpe Aval, de la Marque et de la Deûle a été déposé en préfecture le 21 décembre 2018.

Fin février 2019, notre dossier ayant été jugé recevable, la Direction Régionale de l'Environnement et du Logement (DREAL) a demandé aux Présidents des Commissions Locales de l'Eau (CLE) des Schémas d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) de la Sambre, de l'Escaut, de la Sensée, de la Scarpe Amont et de la Scarpe Aval, de la Marque et de la Deûle ainsi qu'au Président du Comité de Bassin Artois Picardie, de formuler un avis sur la demande de reconnaissance EPTB du SIDEN-SIAN.

Sur les 7 avis sollicités :

- 2 ont été favorables (SAGE Sambre, SAGE Escaut)
- 2 ont proposé un sursis à statuer en demandant au SIDEN-SIAN une phase de concertation avec les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) détenteurs de la compétence GEMAPI (SAGE Scarpe Aval et Comité de Bassin Artois Picardie)
- 3 ont formulé un avis défavorable (SAGE Scarpe Amont, SAGE Escaut, SAGE Marque-Deûle)

Au delà de la demande de concertation avec les EPCI-FP, il a également été précisé que :

- L'organisation de la compétence GEMAPI en terme de maîtrise d'ouvrage (EPCI-FP et/ou EPAGE – Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux) reste à finaliser. La mise en place d'un EPTB est donc jugée prématurée
- Les élections municipales 2020, et l'installation des gouvernances des EPCI-FP qui en découlera, freinent la prise de décision de mise en place d'un EPTB.

La concertation avec les EPCI-FP devra être mise en œuvre après l'été 2020.

Dans l'attente, et en l'absence d'adhérent sur les compétences « GEMA » et « PI », instaurées par le SIDEN-SIAN, il n'est pas nécessaire d'ouvrir des crédits au budget principal initial 2020 du SIDEN-SIAN.